

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du jeudi 19 avril 2018

Commission restreinte

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FILLOFOOT

Le prochain plateau FILLOFOOT se déroulera le **samedi 12 Mai 2018, à Montigny le Bx.**

Vous trouverez prochainement les informations relatives à ce plateau.

Les estimations du nombre de joueuses pour participer à cette matinée sont à envoyer au District le plus tôt possible.

U11F

Critérium

Le plateau U11F suivant se déroulera le samedi 5 mai 2018.

Vous trouverez ci-dessous les poules de la journée n°12 et leur site d'accueil :

POULE 1

TRAPPES E.S. (2)

RAMBOUILLET YVELINES F.C. (1)

VERSAILLES 78 F.C. (0.5)

VILLEPREUX F.C. (1)

VOISINS F.C. (0.5)

POULE 2

GUYANCOURT E.S. (1)

POISSY A.S. (1)

PARIS ST GERMAIN F.C. (1)

ROSNY/SEINE C.S.M. (1)

CROISSY U.S. (0.5)

POULE 3

CARRIERES/SEINE U.S. (1)

HOUILLES S.O. (1)

CONFLANS F.C. (1)

MONTIGNY LE BX A.S. (1)

ELANCOURT O.S.C. (1)

AUDITION

U13F

Présents : MM. P. ANDRE, J.P. DENIS et C. CHAPPUIS

Invité : M. P. DRAY (Président Cions SR)

Réception de M. GOMIS, Président du club de PLAISIR S.C. le 03/04/18.

Motif : nombre insuffisant de licenciées pour participer au critérium et irrégularités sur les feuilles de matches

Concernant la joueuse licenciée du PLAISIROIS F.O. qui est notée sur la feuille de match du 14/10/17 :

Considérant que M. GOMIS, Président du Club de PLAISIR S.C. a expliqué que Mme INES BOUROUBA (actuellement licenciée au PLAISIROIS F.O.) est arrivée en fin de saison dernière au club et a fourni un certificat médical et a donc participé à un tournoi avec leur club ainsi qu'à quelques entraînements (sans licence).

Considérant qu'au début de saison cette joueuse devait s'engager au club mais qu'elle n'a pas fourni les documents pour sa licence et affirme qu'elle n'a JAMAIS joué cette saison avec le PLAISIR S.C..

Considérant qu'il ne comprend pas pourquoi cette joueuse figure sur la feuille de match du 14/10 car elle n'était pas présente.

Considérant que ce jour là M. GOMIS dit avoir déposé 8 filles mais que seulement 5 ont participé à la rencontre et dit être revenu les chercher à la fin de la rencontre sans y avoir assisté.

Considérant que M. GOMIS est pourtant noté sur la feuille de match comme dirigeant sur le banc de touche

Considérant que suivant les règlements il faut un minimum de 6 joueuses pour que le match ait lieu,

Considérant que le club de VOISINS F.C. n'a pas voulu faire jouer les filles qui n'avaient pas de licences.

Considérant que d'après M. GOMIS, parmi les 3 joueuses qui n'ont pas participé, il y avait sa fille Élise alors que cette dernière ne figurait pas sur la feuille de match

Considérant que M. GOMIS propose de convoquer Mme Ines BOUROUBA en compagnie de ses parents pour confirmer que celle ci n'a pas joué pour le club de PLAISIR S.C.

Considérant que le service Licences de la L.P.I.F.F. nous indique, contrairement aux dires de M. GOMIS, qu'une licence a été demandée pour Mme INES BOUROUBA par PLAISIR SC, le 23/09/2017, délivrant ainsi un numéro de licence connu du club. Les papiers fournis étant insuffisants, cette demande a été automatiquement annulée permettant à cette joueuse de signer ultérieurement au PLAISIROIS FO.

Concernant les joueuses non licenciées sur les feuilles de matches:

Considérant que M. GOMIS a expliqué que la personne en charge des licences a quitté le club début octobre 2017 et qu'il y a pu y avoir des erreurs dans la réalisation des licences. Une nouvelle personne est en place depuis.

Considérant que M. GOMIS informe la commission qu'il a créé avec son propre argent personnel le club la saison dernière et ne possède pas les infrastructures et une structure suffisante et efficace pour le moment car il est compliqué de créer un club et d'avoir de l'aide contrairement aux clubs qui ont déjà de l'expérience.

Considérant qu'il dit qu'il est possible qu'à cause de cela il y ait des dysfonctionnements dans la réalisation des licences notamment sur

les 28 irrégularités détectées où des filles étaient notées sur les feuilles de match et n'avaient pas de licences.

Considérant que M. GOMIS pensait que les licences étaient faites et ne s'est pas posé de questions lors de l'attribution des feuilles de match.

Considérant qu'il a su qu'il y avait un problème fin février après avoir eu un entretien téléphonique avec l'employée administrative en charge de la commission du football féminin.

Considérant qu'il a dès lors fait le nécessaire pour que toutes les filles soient à ce jour licenciées. Sauf pour Safya DOUZE qui a sa licence en cours de validation.

Concernant le non respect des règlements :

Considérant que M. GOMIS a inscrit 4 joueuses U11F sur le match du 13/01/18 (alors que le règlement n'en autorise que 3 sur la feuille de match),

Considérant qu'il pensait que c'était limité à 3 joueuses simultanément sur le terrain et qu'il avoue ne pas connaître le règlement.

Concernant l'irrégularité du nombre de joueuses sur les feuilles de match et les feuilles de jonglerie :

Considérant qu'il y a plus de joueuses inscrites sur la feuille de jonglerie que sur la feuille de match du 27/01/18 M. GOMIS explique que cela doit être une erreur de M. DOUZE son dirigeant car il travaille énormément et tard le vendredi soir et que ce samedi matin là il était sans doute fatigué et s'est trompé.

Par ces motifs, et après en avoir délibéré hors la présence des

personnes auditionnées,

décide :

D'EXCLURE DU CRITERIUM U13F L'EQUIPE DE PLAISIR S.C. 1

Motif : Non-respect des règlements et suspicion de fraude sur identité

CRITERIUM

Poule Unique du 07/04/18

20033033 - TRAPPES E.S. 1 - LIMAY A.L.J.

La commission demande à bien pris en compte le mail de TRAPPES E.S. concernant le non déroulement de la rencontre. La commission souhaite que les équipes se mettent d'accord sur une date avant le 03/05/18 pour remettre la rencontre sinon le match sera perdu pour les deux équipes.

Poule Unique du 14/04/18

20033015 - ROSNY/SEINE C.S.M. 1 - MONTIGNY LE BX A.S. 1

La commission demande aux clubs pourquoi le match ne s'est pas joué.

VERSAILLES 78 F.C.

La commission décide d'intégrer l'équipe de VERSAILLES 78 F.C. en lieu et place de PLAISIR S.C.

Les rencontres sans dates de PLAISIR S.C. seront remises pour que le club de VERSAILLES 78 F.C. puisse faire jouer son équipe U13F jusqu'au mois de juin.

U16F CRITERIUM

POULE ELITE

20292969 ROSNY/SEINE C.S.M. 1 CONFLANS F.C. 1

Demande de CONFLANS F.C. pour reporter la rencontre au 26/05/18.

Accord de ROSNY/SEINE C.S.M.. **Accord de la commission**

COUPE DES YVELINES

20391362 - ENT. REG. OUEST YVE 1 - ISSOU A.S. 1

Victoire 10 à 3 de l'ENT REG OUEST YVELINES

20391363 - ROSNY/SEINE C.S.M. 1 - CARRIERES/SEINE U.S. 1

A jouer le 12/05/18

SENIORS F A 7

COUPE DES YVELINES

20386826 - MONTIGNY LE BX A.S. 2 - RAMBOUILLET YVELINES 1

Victoire 6 à 1 de MONTIGNY LE BX A.S. 2

20386827 - VELIZY A.S.C. 1 - VOISINS F.C. 1

A jouer le 28/04/18

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

Pour rappel : Merci d'indiquer par un T dans la case « catégorie »
les joueuses qui font la touche pendant la rencontre

1er rappel

U13F

POULE UNIQUE du 17/02/18

20033024 POISSY A.S. 1 PARIS ST GERMAIN F.C. 1

POULE UNIQUE du 24/03/18

20033037 BUC A.O. 1 MONTIGNY LE BX A.S. 1
20033042 POISSY A.S. 1 LIMAY A.L.J. 1

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1er rappel

U13F

POULE UNIQUE du 17/02/18

20033024 POISSY A.S. 1 PARIS ST GERMAIN F.C. 1

U16F

POULE UNIQUE du 07/04/18

20292985 MEZIERES A.J. 1 CONFLANS F.C. 1

FEUILLES DE PLATEAU MANQUANTES

1er rappel

U11F

PLATEAU N°10 à Saint-Germain-en-Laye le 24/03/18

PARIS ST GERMAIN F.C. 1

YVELINES FOOTBALL N° 1535

MATCH À JOUER

A jouer le 28/04/2018

U13F

20033032 MANTOIS 78 F.C. 1 ROSNY/SEINE C.S.M. 1
20033026 MONTIGNY LE BX A.S. 1 ENT. REG. OUEST YV. 1

U16F

POULE ESPOIR

20293146 VERNOLITAIN STADE 1 ISSOU A.S. 1

SENIORS F À 7

POULE UNIQUE

20012530 MAURECOURT F.C. 1 GUYANCOURT/MAGNY 2
20012531 BOUAFLE FLINS ENT 1 MONTESSON U.S. 1

A jouer le 08/05/2018

U16F

POULE ELITE

20292969 ROSNY/SEINE C.S.M. 1 CONFLANS F.C. 1

MATCHES A PROGRAMMER

U13F

POULE UNIQUE

20033033 TRAPPES E.S. 1 LIMAY A.L.J. 1

SENIORS F À 7

POULE UNIQUE

20012542 ENT REG. OUEST YVEL. 1 BOUAFLE/FLINS ENT. 1

FORAITS AVISES

1ER FORAITS

U13F

POULE UNIQUE DU 07/04/18

20033034 - LES MUREAUX O.F.C. 1 - VOISINS F.C. 1

POULE UNIQUE DU 14/04/18

20033036 - GUYANCOURT E.S. 1 - PARIS ST GERMAIN F.C. 1

FORAITS NON AVISES

1ER FORAITS

U11F

24/03/18 à Houilles

CROISSY U.S.

2ÈME FORAITS

U11F

07/04/18 à Rambouillet

CROISSY U.S.

U13F

POULE UNIQUE DU 07/04/18

20033034 - ROSNY/SEINE C.S.M. 1 - MEZIERES A.J. 1

ANIMATIONS AU CŒUR DES VILLES

14/04/18	ROSNY SUR SEINE	ROSNY SUR SEINE C.S.M.
28/04/18	VOISINS LE BX	VOISINS F.C.
19/05/18	DECATHLON PLAISIR	
02/06/18	DECATHLON COIGNIERES	ELANCOURT O.S.C.
09/06/18	MONTIGNY LE BX	MONTIGNY LE BX A.S.
16/06/18	DECATHLON CHAMBOURCY	
19/06/18	CARRIERES S/SEINE	CARRIERES S/SEINE U.S.
08/07/18	MONTIGNY LE BX	MONTIGNY LE BX A.S.

EN ATTENTE D'UNE DATE

MAGNY LES HAMEAUX

MAGNY 78 F.C.

JOURNEE DU FOOTBALL FEMININ

Le District des Yvelines de Football organise, pour sa quatrième édition, une grande journée qui sera consacrée au football féminin.

Cet évènement qui réunira toutes les jeunes filles des Yvelines, se déroulera au Stade du Vieux Moulin à **RAMBOUILLET** le **SAMEDI 26 MAI 2018** de 9H00 à 18H30.

Des **tournois, plateaux, jeux festifs et autres activités**, seront organisés tout au long de la journée pour les **filles âgées de 6 à 13 ans** qui pratiquent déjà le football ou qui souhaitent le pratiquer dans un avenir proche. Elles seront encadrées par des membres du District, les dirigeants du club de RAMBOUILLET YVELINES F.C. et vos propres dirigeants.

Cette manifestation se terminera par les Finales des Coupes des Yvelines U16F et Seniors Féminines.

Si votre Club accueille ou souhaite accueillir des féminines, cette journée sera pour elles, une vraie découverte dans la joie et la fête.

Merci donc de nous indiquer combien de filles ou d'équipes de votre Club souhaitent participer à cette belle manifestation.

Vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires à nous renvoyer pour chaque catégorie :

- **U6F à U9F** sur la journée : nombre de filles
- **U11F** sur la journée : nombre d'équipe(s) (foot à 5)
- **U13F** sur la journée : 1 équipe par club (foot à 8)

Une réponse est attendue pour le **VENDREDI 11 MAI 2018** afin que le District des Yvelines et le Club de RAMBOUILLET